



ENSEIGNANT OU ENSEIGNANTE EN ARTS PLASTIQUES

REMPLACEMENT CONGÉ DE MATERNITÉ

Tâche à 90,7%

- 1 groupe du profil arts visuels de 2^e secondaire
- 2 groupes d'arts plastiques de 1^{re} secondaire
- 2 groupes d'arts plastiques de 3^e secondaire
- 2 groupes d'arts plastiques de 5^e secondaire



**LE COLLÈGE UNIQUE, OUVERT
ET PROFONDEMENT HUMAIN.**

UNE OPPORTUNITÉ D'EMPLOI S'OUVRE À VOUS !

Passionné(e) pédagogique, vous êtes de nature collaborative et affectionnez le travail d'équipe. Vous possédez ou aimez développer des pratiques pédagogiques innovantes et actuelles. Si vous faites de votre développement professionnel une priorité et vous aimez vous surpasser dans une ambiance détendue ou le travail, le plaisir et la rigueur sont au rendez-vous, ce poste est fait pour vous !

QUALIFICATIONS

- Posséder une qualification légale pour enseigner au Québec (brevet d'enseignement);
- Autorisation d'enseigner dans la discipline concernée;
- La présentation d'un portfolio mettant en valeur vos réalisations artistiques et pédagogiques (un atout).

CONDITIONS SALARIALES

La rémunération et les autres conditions de travail sont établies selon la « Politique régissant les conditions d'emploi du personnel enseignant » du Collège Reine-Marie.

Les personnes intéressées peuvent postuler en faisant parvenir leur curriculum vitae, d'ici le 30 octobre 2026 à l'adresse suivante : rh@educrm.ca.

Nous vous remercions de votre intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le Collège Reine-Marie souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi.

POUR VOS AVANTAGES SOCIAUX ET PLUS ENCORE :

Dîners festifs avec notre traiteur ● Année ou une demi-année sabbatique possible après 5 ans de service
Tiers des primes des assurances santé payées par le Collège ● Trois semaines de relâche pour le personnel enseignant
Programme d'aide aux employés ● Rabais sur les frais de scolarité des enfants des membres du personnel
Accès gratuit à une plateforme de soins de santé virtuels ● Congés de maladie monnayables
Régime de retraite RREGOP identique au secteur public ● Permanence après deux ans
Accès aux installations sportives (salle d'entraînement) ● Comité social ● Ambiance familiale